



Réf. Farde e-Assemblées : 2395750

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

**Objet :** Asbl "Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale".- Cotisation 2021.

Le Conseil communal,

Considérant que, suite à l'augmentation de la population de la Ville de Bruxelles recensée au 1er janvier 2021, il a été procédé à une actualisation du montant de la cotisation pour 2021 à l'asbl Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant que le crédit repris sur la liste des transferts votée en séance du Conseil communal du 08/02/2021, à savoir 238.352,00 EUR, n'est pas actualisé;

Considérant que le montant de la cotisation s'élève maintenant à 248.711,62 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1.- Admettre l'augmentation de 10.359,62 EUR du montant de 238.352,00 EUR repris sur la liste des transferts votée par le Conseil communal le 08/02/2021.

Article 2.- Liquidier la cotisation d'un montant de 248.711,62 EUR, à engager à l'article 10401/33201 du budget ordinaire de 2021, au profit de l'asbl Association de la Ville et des Communes de Bruxelles Capitale, rue d'Arlon 53/4 à 1040 Bruxelles via une réallocation de 10.359,62 EUR de l'article 10401/33248 en faveur de l'article 10401/33201.

Annexes :